



PARIS DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET
DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2025 DDCT 93 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 64 100 euros pour 7 associations)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 – 2030),

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 2025 par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Sur le rapport présenté par Melody TONOLLI au nom de la 5ème Commission

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10e arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 11e arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 13e arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14e arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18e arrondissement de Paris en date du

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement de Paris en date du

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14700 euros est attribuée à l'association ART(S) ET CITE(S) (195878) (11e arrondissement) pour son action : « Ligne transversale Investissement SPV + Le Local » (2025_09562). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20000 euros est attribuée à l'association LA COMPAGNIE DES REVES AYEZ (158521) (18e arrondissement) pour son action : « Investissement achat véhicule associatif pour nos actions (transport de jeunes séjours et sorties) » (2025_05820). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association LA GOUTTE VERTE (69842) (18e arrondissement) pour son action : « La Serre solidaire » (2025_09418). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3900 euros est attribuée à l'association LAMELUNE (186190) (10e arrondissement) pour son action : « DDCT SPV -Équipements d'investissement » (2025_07057). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association MON OEIL! (189716) (Multisites : 10, 11 et 20) pour son action : « Carte Accès au droit » (2025_09718). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIERS TELA 13 (19108) (13^{ème}

arrondissement) pour son action « Comité d'animation du jardin de Villa d'Este - Investissement matériel » (2025_09688). La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ou l'avenant correspondant au projet mentionné

Article 7 : Une subvention d'un montant de 13000 euros est attribuée à l'ASSOCIATION YACHAD (39964) (14^{ème} arrondissement) pour son action « LA MAISON DE LA PARENTALITE » (2025_09689). La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ou l'avenant correspondant au projet mentionné.

Article 8 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 64100 euros qui seront imputés sur les crédits d'investissement du service Politique de la Ville.